

A Courbevoie, le 29 juillet 2022

**Information destinée aux pharmaciens hospitaliers**

**Objet : EVUSHELD 150 mg + 150 mg solution injectable – Prolongation de la durée de conservation des lots CAAB, CAAC et CAAD**

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous souhaitons porter à votre connaissance qu'une extension de la durée de conservation a été accordée par l'ANSM pour les lots de la spécialité EVUSHELD arrivant à péremption le 31 juillet 2022 (durée de vie actuelle de 18 mois).

Les lots concernés sont les suivants : CAAB, CAAC et CAAD

Compte tenu du contexte sanitaire, après évaluation des données de stabilité actuellement disponibles pour les lots concernés et au vu des modèles de stabilité prédictifs (générés à partir de plusieurs lots représentatifs), l'ANSM a accordé une extension de la durée de vie à 24 mois pour ces lots, soit une **nouvelle date de péremption à Janvier 2023**.

Par conséquent, pour les lots d'Evusheld périmant le 31 juillet 2022 (n° CAAB, CAAC et CAAD), la nouvelle date de péremption est **le 31 janvier 2023. Ces lots devront être utilisés en priorité même en cas de détention de stock ayant une date de péremption en 2022.**

En cas de question relative à ce courrier, nous vous remercions de contacter notre Service d'Information Médicale :

- par téléphone au 0800.08.92.44
- par email [InformationMedicale.AZFrance@astrazeneca.com](mailto:InformationMedicale.AZFrance@astrazeneca.com)

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère nos salutations confraternelles.

*Antoine Lion*

Antoine Lion (29 juil. 2022 15:05 GMT+2)

**Antoine LION**  
**Pharmacien Responsable Intérimaire**  
N° d'Inscription à l'Ordre : 143038 B